



Charte d'écriture inclusive

Septembre 2023

Le langage inclusif regroupe un ensemble de moyens linguistiques visant à assurer une égalité de représentation des genres dans la langue française, en la démasculinisant et en évitant les expressions renforçant les stéréotypes de genre.

La présente charte propose une approche rédactionnelle pragmatique rencontrant les nécessaires objectifs de lisibilité et d'accessibilité.

Elle présente différentes techniques permettant, souvent en combinaison, de répondre à toutes les situations, sans alourdir ou hacher le texte et en lui conférant même une esthétique d'une étonnante fluidité (il ne s'agit pas non plus d'exclure les lecteurs et lectrices en compliquant inutilement le texte).

1. Féminisation des métiers, des fonctions et des titres

On veillera à accorder au féminin selon les recommandations suivantes :

- Mots se terminant par une consonne : féminin en -e
 - Une participante, une dirigeante...
 - Avec parfois des modifications : colonelle, physicienne, vigneronne... (consonne doublée) ; pompière, officière... (ajout d'un accent) ; administrative, veuve... (changement de lettre)
- Mots en -eur (-euse ou -eure ?) :
 - -euse quand vient d'un verbe : employeuse, metteuse en scène...
 - -eure quand vient d'un comparatif ou superlatif latin : supérieure, prieure...
- Mots en -teur (-teuse ou -trice ?) :
 - -teuse quand le t appartient au radical du verbe : chanteuse, metteuse en scène...
 - -trice quand le t n'appartient pas au radical du verbe : formatrice, auditrice, animatrice...
- Préférer les mots anciens (autrice) aux néologismes (auteure)
- Mots en -esse : ce suffixe est clairement perçu comme désuet, à l'exception de quelques mots (poétesse, hôtesse, maîtresse), mais il est encore en usage courant dans la langue juridique ou dans des mots très connotés (demanderesse, diablesse, gonzesse, drôlesse...)
- Mots anglo-saxons en -er : footballeuse, youtubeuse, gameuse, tradeuse...
- Certains mots étrangers n'ont pas de féminin : coach, cameraman, jockey...

Des exceptions sont possibles pour les termes qui se sont imposés par l'usage. Par exemple, « professeure » sera préféré à « professeuse ».

L'accord en genre ne s'applique pas aux personnes morales.

Employeur·e ► Employeur, organisme (employeur), organisation (employeuse), association (employeuse), structure (employeuse)...

2. Reformulations générales

Pour contourner les difficultés liées aux formulations et aux accords, on étudiera d'abord les éventuelles possibilités de revoir la structure de la phrase en tout ou partie, au lieu de chercher à substituer un mot à un autre.

nous vous tiendrons bien sûr informé·e·s de l'avancée des travaux	►	nous continuerons bien sûr à vous informer de l'avancée des travaux
Les travailleurs·ses engagé·e·s pour un temps partiel sont exempté·e·s de...	►	Une exemption est prévue pour les travailleurs et travailleuses à temps partiel
Vous avez été nombreux·ses à participer à la séance	►	Nombre d'entre vous ont participé à la séance

On évitera les formules à connotation sexiste.

Agir en bon père de famille	►	Agir en personne prudente et responsable
Le panier de la ménagère	►	Le panier du ménage
Les hommes politiques	►	Les politiques, les responsables politiques, les milieux politiques
Les droits de l'Homme	►	Les droits humains

Ce peut être l'occasion de réfléchir au poids des mots et d'élargir la notion d'inclusivité aux personnes handicapées. La lutte contre le validisme implique que les mots soient employés correctement. Par exemple, on évitera d'écrire que le Président est sourd mais plutôt qu'il refuse d'entendre ou d'écouter.

3. Recours aux formulations épiciènes et englobantes

Pour autant qu'elles n'induisent pas d'altération du sens, les formulations épiciènes et englobantes peuvent parfois être avantageusement utilisées pour éviter d'avoir à s'interroger sur les accords en genre.

Le langage neutre ou épiciène vise à remplacer des termes masculins par des termes neutres. L'expression « Beaucoup d'hommes et des femmes travaillent au projet » est une expression inclusive tandis que « beaucoup de personnes travaillent au projet » est neutre. Un langage neutre permet ainsi de ne pas forcer l'activation du genre féminin ou masculin lorsqu'elle n'est pas nécessaire à la compréhension du discours. Il offre également la possibilité de désigner une personne de genre non binaire.

Les mots épïcènes sont donc des termes dont la forme ne varie pas selon que l'on se réfère à un nom féminin ou masculin : cadre, membre, personne, gestionnaire, responsable, juriste, apte, capable...

Liste de mots épïcènes : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/index.php?id=25465>

Ces matinées sont accessibles à tout membre de vos équipes

Ces matinées sont accessibles à l'ensemble des membres de vos équipes

Les pronoms neutres ou utilisés en formule englobante sont par exemple : tous et toutes, celles et ceux, quiconque, qui, on, etc. On évitera les néologismes tels que « toustes », « ceux » et « iel » (à moins, dans ce cas précis, que la personne concernée ait expressément demandé d'être ainsi désignée).

Les termes collectifs sont des mots, masculins ou féminins, qui permettent de renvoyer à des ensembles d'individus. Selon les formes utilisées, selon les circonstances, selon aussi notre connaissance du monde, ces ensembles renvoient à :

- des groupes d'hommes ET de femmes : la population liégeoise désigne évidemment les Liégeois et les Liégeoises, le corps enseignant renvoie à l'ensemble des enseignants et des enseignantes ;
- des groupes d'hommes OU de femmes : l'équipe de football féminine, ma clientèle est exclusivement masculine ;
- des groupes dont on ne connaît pas la composition : la rédaction du journal, le secrétariat de l'association.

il n'y a aucune obligation de principe d'obliger ou de permettre à tou·te·s les travailleurs·ses

il n'y a aucune obligation de principe d'obliger ou de permettre à l'ensemble des membres du personnel

4. Usage des doublets

Il est possible de redoubler une appellation pour désigner les groupes mixtes. Ce choix sera privilégié en l'absence de termes épïcènes ou quand le point médian n'est pas recommandé (voir point 6).

L'ordre des genres en double flexion est important si l'on souhaite visibiliser certaines personnes. Sinon, si on veut éviter les procès en privilège masculin ou en galanterie dans l'ordre d'énumération des genres, il est possible de lister les deux genres par ordre alphabétique (« les consultantes et consultants »), pour autant que le sens du message n'en soit pas modifié (« Le Roi et la Reine »).

Le / la travailleur·se fixe ces jours de congé de naissance aux dates qu'il / elle souhaite

Le travailleur ou la travailleuse fixe ces jours de congé de naissance aux dates qu'il ou elle souhaite

5. Accorder les déterminants, adjectifs et participes passés

Lorsque l'accord se fait avec un doublet (les travailleurs et les travailleuses) ou avec un groupe de termes - noms ou pronoms - de genres différents (les conseillères et les inspecteurs), il se fait au masculin (dans sa valeur générique) pluriel.

Les travailleuses et les travailleurs concernés seront dûment informés.
Les conseillères et les inspecteurs ont été invités à participer à l'enquête.

5.1. L'accord des déterminants

Que le déterminant varie en genre (certains, certaines ; tous, toutes) ou soit épiciène (des, les, ces, ses, etc.), il est recommandé, en particulier dans les communications officielles, de le répéter devant chaque nom.

Tous les animateurs et toutes les animatrices
Ces travailleuses et ces travailleurs

5.2. L'accord des adjectifs et des participes

Lorsque l'adjectif (ou le participe employé comme un adjectif) précède le premier des termes avec lesquels il doit s'accorder, il est recommandé de répéter l'adjectif.

Les meilleurs candidats et les meilleures candidates

Lorsque l'adjectif (ou le participe employé comme adjectif) suit un doublet ou un groupe de termes de genres différents avec lequel il doit s'accorder, on recourt habituellement à la valeur générique de la forme masculine au pluriel : les acteurs et les actrices connus. Dans ce dernier cas de figure, afin d'éviter une rupture de construction entre un nom au féminin et un adjectif accordé au masculin générique, on privilégiera une règle de proximité qui permet de rapprocher le nom masculin de l'adjectif postposé accordé.

Les actrices et les acteurs connus
Les citoyennes et les citoyens engagés ont donné de leur temps pour leur commune.

Lorsque des termes à accorder se trouvent tant à gauche qu'à droite des termes avec lesquels ils devraient s'accorder, il est recommandé, lorsque le texte ne s'en trouve pas alourdi de manière excessive, de répéter les adjectifs et les déterminants.

Certains femmes et hommes compétents
Certains femmes et hommes compétents

▶

Certaines femmes compétentes et certains hommes compétents

6. Pronom de reprise

Lorsqu'un pronom reprend un doublet, ou un groupe de termes de genres différents, la reprise se fait habituellement au masculin pluriel utilisé de façon générique.

Après que les travailleuses et les travailleurs ont été informés, ils ont 30 jours ouvrables pour réagir.

L'utilisation d'un doublet de pronoms est recommandée si l'on souhaite visibiliser les femmes (ils et elles). Cependant, la répétition successive de formes doubles dans un texte peut entraîner une diminution de sa lisibilité.

7. Le point médian

En plus d'alourdir le texte, le recours à cette technique complique la lecture des personnes dyslexiques, malvoyantes ou aveugles dépendantes de logiciels d'aide à la lecture.

L'usage du point médian (et non pas la parenthèse, la barre oblique, le tiret, le point de base), s'il ne peut être évité, doit donc rester raisonnable. Il est fortement déconseillé dans les titres, les intertitres et les chapeaux.

En revanche, il peut être indiqué pour les formulations courtes, dans les espaces réduits ou dans une optique militante (sur une affiche, par exemple).

En règle générale, il sera limité aux termes dont la forme féminine s'obtient par ajout plutôt que par substitution :

- Ajout d'un ·e final : employé·e, participant·e, végétarien·e...
- Doublements syllabiques : contractuel·le, informaticien·ne...

Il n'est certainement pas recommandé, par exemple, pour les termes se terminant en -eur ou en -er.

à destination des travailleurs·ses et des volontaires du secteur



à destination des travailleurs, travailleuses et volontaires du secteur

Nos conseillers EP



Nos conseiller et conseillère EP

S'il n'y a cependant pas d'autre choix, voici les règles d'écriture avec le point médian :

- On ne reprend pas les consonnes du suffixe pour les mots en -teur : directeur·ice (et non directeur·trice) ;
- On ne reprend pas les voyelles du suffixe, même quand elles sont censées changer : étranger·e (et non étranger·ère) ;
- On ne retient pas les formes fusionnées du type : lecteurice, rédacteurice, acteurice...
- On évite les combinaisons de lettres difficiles à déchiffrer : veuf·ve, copains·ines...
- S'agissant des formes plurielles, on réduira la notation à un seul point.

Vous êtes invité·e·s



Vous êtes invité·es

Comment taper le point médian

Sur Mac : `[option]` (alt) + `[maj]` + `[F]`

ou `[option]` (alt) + `[00B7]` (0 = zéro)

sur PC : `[alt]` + `[250]`

ou `[alt]` + `[0183]`

Pour résumer : les 6 commandements de notre charte d'écriture inclusive

1. On étudie les possibilités de (re)formulation générale.
2. On privilégie les formules épiciènes ou englobantes.
3. Les doublets sont utilisés dans la volonté de visibiliser des ensembles mixtes.
4. Avec les doublets, l'accord se fait au masculin (dans sa valeur générique) pluriel. Il en sera de même avec le pronom de reprise.
5. Les pronoms et les déterminants seront placés devant chaque occurrence du doublet.
6. On n'utilise le point médian qu'en ultime recours.

Champs d'application

Conformément au « Décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles » du 14 octobre 2021, la présente charte est d'application dans les actes ou communications de l'association, notamment :

- les correspondances et les documents produits, à destination interne ou externe ;
- les contrats, marchés et actes à portée individuelle ;
- les supports de cours, les ouvrages et manuels d'enseignement, de formation permanente ou de recherche ;
- les diplômes, certificats, attestations et brevets ;
- la production propre des éditeurs.

Les offres et demandes d'emploi, les annonces de recrutement ou de possibilité de promotion et les propositions de formations seront libellées en faisant suivre le nom des postes, formulés au masculin et au féminin en toutes lettres, d'une mention de type F/H/X.

Le terme « mademoiselle » sera proscrit.

Sources

Décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles, Parlement de la Communauté française, 26 novembre 2021

https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/49998_000.pdf

Avis n° 3 du Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques concernant l'élaboration des arrêtés d'exécution du décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles, Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 26 janvier 2022

https://www.culture.be/nc/detail-article/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=a114115c55bb3ac51be96fe7e1bbe20ca6f2c166&file=fileadmin/sites/culture/upload/culture_super_editor/culture_editor/documents/Gouvernance_culturelle/Conseil_LF/CLPL-avis3-_20220126.pdf

Quand dire, c'est inclure, Collection « Guide », Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Service de la Langue française, 2023

Dister Anne et Moreau Marie-Louise, **Inclure sans exclure**, Collection « Guide », Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Service de la Langue française, 2020

<https://fr.scribd.com/document/620930165/Inclure-sans-exclure-web-aout-version-cliquable-corr-mot-manquant#>

Dister Anne et Moreau Marie-Louise, **Mettre au féminin - Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre**, 3^{ème} édition, Collection « Guide », Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Service de la Langue française, 2014

http://www.egalite.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=ebffe5c7069ce7ba84436b4ca31bce572a9ac317&file=uploads/tx_cfwbitemsdec/Mettre_au_feminin_Feminisation.pdf

Petit guide pour une écriture respectueuse du genre, Réseau fédéral Diversité, SPF Stratégie et Appui, Mai 2022

<https://fedweb.belgium.be/sites/default/files/downloads/folder%20inclusive%20writing%20FR%20final%20v5.pdf>

Liste de termes épiciques ou neutres, Office québécois de la langue française

<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/index.php?id=25465>

Guide du bon usage du genre dans votre communication, Deuxième édition, janvier 2019, UCLouvain

https://oer.uclouvain.be/jspui/bitstream/20.500.12279/605/1/GUIDE-GENRE_COM_12P_CHARTE_2019_WEB%281%29.pdf

Conseils d'écriture inclusive, Unia

<https://www.unia.be/fr/sensibilisation-et-prevention/outils/communication-inclusive/écriture-inclusive>

Namêche Floriane, **L'écriture inclusive : un pas de plus vers l'égalité ?**, CVFE, décembre 2018

https://www.cvfe.be/images/blog/analyses-etudes/2018/EP-2018-14-Lcriture_inclusive-FN.pdf

Écriture inclusive : entre nécessité sociale et accessibilité de la langue française, Note d'analyse 1-2022 du Centre d'Études Jacques Georgin

<https://www.cejg.be/wp-content/uploads/2022/02/Note-danalyse-1-2022-du-Centre-dEtudes-Jacques-Georgin-ecriture-inclusive.pdf>

La communication inclusive, c'est bon pour la santé !, Cultures & Santé, 2021

<https://www.cultures-sante.be/nos-outils/outils-promotion-sante/item/620-la-communication-inclusive-c-est-bon-pour-la-sante.html>

L'éducation à l'égalité des genres, cela passe aussi par le langage, CEMÉACTION, septembre 2019

<https://www.cemea.be/L-Education-a-l-egalite-des-genres-cela-passe-aussi-par-le-langage>

Ensemble changeons l'écriture inclusive, Financité, mars 2022

https://www.financite.be/sites/default/files/recommandations_ecriture_inclusive_financite_2022.pdf

La charte de la communication inclusive à Mediapart, 25 mars 2022

<https://blogs.mediapart.fr/les-correctrices-et-correcteurs-de-mediapart/blog/250322/la-charte-de-la-communication-inclusive-mediapart>

Charte d'écriture inclusive et marche orthotypographique de *La Déferlante*, mai 2022

<https://revueladeferlante.fr/wp-content/uploads/2022/05/Charte-La-Deferlante-mai2022.pdf>

Consignes aux auteurs et autrices sur l'usage de l'écriture inclusive et la féminisation des noms de fonction, Revue Sociologie du travail, 2019

<https://journals.openedition.org/sdt/25611>

Écriture inclusive au point médian et accessibilité : avançons vers des solutions, La lutine du web

<https://www.lalutineduweb.fr/ecriture-inclusive-accessibilite-solutions/>

Le blog eninclusif.fr

<https://www.blog.eninclusif.fr/>

Haddad Raphaël, **Manuel d'écriture inclusive**, Mots-clés, juin 2019

<https://www.motscles.net/ecriture-inclusive>

La charte d'écriture inclusive de l'agence Hippocampe, 11 mai 2021

<https://www.hippocampe.fr/blog/la-charte-decriture-inclusive-hippocampe/>

Marti Pierre, **À la source de la règle « le masculin l'emporte sur le féminin »**, Slate, 10 novembre 2017

<https://www.slate.fr/story/153675/ecriture-inclusive-masculiniste-grammatical>

Dambroise Stéphanie, **L'écriture inclusive, entre passions et crispations : entretien avec Laurence Rosier**, Axelle mag, septembre 2020

<https://www.axellemag.be/ecriture-inclusive-entretien-avec-laurence-rosier/>

Langage inclusif en français, Wikipedia

https://fr.wikipedia.org/wiki/Langage_inclusif_en_fran%C3%A7ais

Langage épïcène, Wikipedia

https://fr.wikipedia.org/wiki/Langage_%C3%A9pic%C3%A8ne